

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019 A FAY SUR LIGNON

Le conseil communautaire s'est tenu en Mairie de Fay Sur Lignon le jeudi 26 septembre 2019 à 20 heures. En l'absence du Maire de la commune, excusé pour raisons médicales, c'est le 1<sup>er</sup> adjoint qui a accueilli les élus intercommunaux.

**Aménagement d'une ZA à St Julien Chapeuil** : Dans le cadre du projet d'aménagement d'une future zone d'activité au lieu dit Pistonaire commune de St Julien Chapeuil, et afin de renforcer la maîtrise foncière intercommunale sur la commune de St Julien Chapeuil, le Président propose d'acquérir un certain nombre de parcelles pour une contenance totale d'environ 18 000M2. Après négociations, le prix d'achat a été fixé à 4€ le mètre carré. Le conseil communautaire approuve ces acquisitions et mandate le Président pour la signature de tous documents à intervenir sur ce dossier. Ce projet doit permettre de répondre aux demandes de l'artisanat local et maintenir ainsi la dynamique actuelle. Afin de s'assurer des conditions de réalisation de ce projet, le Président propose de confier une étude technique et financière à la Société d'économie mixte locale du Velay (SEML du Velay) pour un montant prévisionnel de 12 425€ HT (élaboration et chiffrage avant-projet d'aménagement, faisabilité financière, modes opératoires et calendrier de mise en œuvre).

**Station de ski et domaine nordique** : Comme chaque année, il appartient à l'organe délibérant d'autoriser le Président à recruter des agents saisonniers pour faire fonctionner la station de ski. Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés selon la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus. Comme chaque année également, il est proposé d'approuver la convention à intervenir avec Montagne massif Central pour la perception de la redevance ski de fond.

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires sur le budget annexe station, il est proposé la décision modificative n°2, qui concerne uniquement la section de fonctionnement, pour un montant global de 4 290.00€.

### **Tourisme :**

- ✓ **Rétrocession des topos guides** : La CCMLM a procédé au retraitage du topo guide Mézenc Meygal Hte vallée de la Loire et il est proposé de rétrocéder ces topos guides à l'EPIC pour un prix unitaire de 3.83 €.
- ✓ **Réalisation du topoguide GR 3 sources et gorges de la Loire**. La maison du tourisme de Haute Loire, en collaboration avec la FFRP et le Comité départemental de Haute-Loire a initié la création et l'édition du topoguide du GR3 Sources et Gorges de la Loire. IL est prévu l'édition de 5 000 exemplaires au coût global de 38 512€. La Communauté de communes Mézenc Loire Meygal est sollicitée à hauteur de 9.3% soit **999€** correspondant au prorata du kilométrage sur notre territoire.
- ✓ **Projet Transcevenole**. Par délibération 2018/114 le conseil communautaire a validé le projet d'aménagement de la transcevenole entre la gare de Lantriac et le Monastier Sur Gazeille et a sollicité l'aide de la Région sur ce dossier. La dépense prévisionnelle a été actualisée à la somme de 109 000€ HT. IL est proposé de demander l'aide du département dans le cadre du 43.11 à hauteur de 43.65% soit **47 580€**.

### Déneigement :

- ✓ **Abaissement du plafond d'intervention** de la communauté de communes dans les dépenses de fonctionnement concernant le déneigement des voies communales : ce seuil est ramené à 130 000€ pour la saison 2018/2019.
- ✓ **Nouveau mode d'aide aux communes. En fonctionnement**, cette aide sera réservée aux communes de moins de 1 000 habitants, elle sera versée pour la première fois en 2020. Le montant global à charge de la CCML est fixé à 100 000€, somme à laquelle se rajoutera la subvention départementale (en 2019 cette subvention s'élevait à 19 054€). La répartition entre les communes est fonction de la moyenne historique de l'aide versée les années précédentes. **En investissement**, Il est proposé de cadrer la participation de la CCMLM en terme de taux de participation, de plafond des dépenses et de fréquence d'intervention selon le tableau suivant

Type de dépense	Taux de participation de la CCMLM sur le reste à charge de la commune H.T.	Plafond des dépenses retenu	Fréquence d'intervention (par commune)
Fraiseuse, turbo-fraise, camion	45 %	200.000 €	15 ans
Tracteur	45 %	70.000 €	10 ans
Lame, étrave, racleur	45 %	10.000 €	10 ans
Chaînes	45 %	5.000 €	5 ans

- ✓ Les nouvelles modalités d'intervention de la communauté de communes dans l'aide au déneigement impliquent une cession des matériels utilisés pour ce déneigement. **Ces cessions aux communes** interviendront au 1<sup>er</sup> novembre et seront réalisées à titre gracieux.
- ✓ **Mise à la réforme de matériels de déneigement.** Il est proposé de retirer différents matériels de l'inventaire comptable, en raison de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils sont économiquement irréparables.
- ✓ **Dénonciation des conventions conclues avec les communes et le Département** suite aux nouvelles modalités mises en place.

**Fiscalité : Taxe GEMAPI 2020.** Le produit attendu de la taxe GEMAPI 2020 est fixé à la somme de 19 000€ (pas de modification par rapport à 2019)

**Personnel :** Création d'un emploi permanent à temps non complet de 8 h hebdo, à compter du 1<sup>er</sup> décembre, au sein du service comptable. (titularisation d'un agent contractuel en poste)

**Elaboration d'un schéma de développement de l'offre foncière économique.** Le Président rappelle que dans le cadre des prescriptions du SCoT, il convient d'établir un schéma de développement de l'offre foncière économique afin d'établir un état des lieux des zones d'activités économiques et définir une stratégie de développement de l'offre foncière économique. Cette démarche sera

conduite concomitamment à l'élaboration du PLUI. Le Président propose de confier cette mission au cabinet Campus Développement pour un montant prévisionnel de 11 850.00€ HT.

**Grilles d'entretien annuel et règlement de fonctionnement du comité technique** : Considérant l'avis favorable du comité technique du 05 juillet dernier, le conseil communautaire valide les grilles d'entretien et le règlement intérieur du CT.

**Questions diverses** : Dans un souci d'optimisation financière, les contrats d'assurance actuels seront dénoncés et une nouvelle consultation lancée. / Il est également décidé que soit mis fin au contrat de maintenance conclu avec le groupe SIRAP pour l'hébergement et le droit d'accès de logiciels de consultation cadastrale et d'outils cartographiques./ Le conseil communautaire adopte la proposition d'une nouvelle convention d'utilisation du téléski hors période hivernale./ Suite à la fin de la mise à disposition auprès des écoles du bus intercommunal, le conseil valide une grille d'aide financière aux transports pédagogiques. Cette aide sera versée aux associations de parents d'élèves pour l'année scolaire 2019/2020./Un nouveau tarif applicable au sein de l'école de musique intercommunale est adopté. Il s'élève à 15 € et concerne les « usagers non élèves »./Mise en vente du bus intercommunal.

L'ensemble des propositions émises par le Président ont été adoptées à l'unanimité.

Levée de la séance à 22h00.